

A quoi M. Sutherland répondit ainsi :

“ OTTAWA, 16 avril 1878.

“ Par télégramme de Winnipeg, Manitoba, à E. P. Hartney, greffier du comité des comptes publics.

“ Ne refuse pas de donner mon témoignage. Si je suis forcé de descendre, suis obligé de fermer mon magasin ; j'irai si je suis indemnisé pour la perte que je ferai. Répondez.

“ P. SUTHERLAND.”

Que le 19 avril, le comité ordonna que M. Sutherland fût informé que le comité insistait sur sa comparution, et que les dépenses ordinaires seraient allouées ;

Que le 17 avril, le télégramme suivant fut reçu :

“ 19 avril 1878.

“ Par télégramme de Winnipeg, Manitoba, à E. P. Hartney, greffier du comité des comptes publics.

“ Ordonnez l'examen ici. Suis prêt à répondre à tout ; absence désastreuse à mes affaires. Ne peux quitter.

“ P. SUTHERLAND.”

Le comité a cru de son devoir de rapporter les faits qui précèdent pour l'information de la Chambre, vu qu'il croit que c'est une offense très sérieuse de la part d'un témoin de refuser d'obéir à l'ordre du comité quand il a reçu de la Chambre le pouvoir de faire comparaître des personnes ; comme la session, toutefois, est trop près de sa fin pour que l'ordre du comité soit mis en force, il prend ce moyen d'enregistrer les faits afin qu'action soit prise à une prochaine session si on le juge opportun.

M. Ross (*Middlesex*), du comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 3.*)

Sur motion de M. Ross (*Prince-Edouard*), secondé par M. Sinclair.

*Résolu*, qu'un congé soit accordé pour cause de maladie, à James Yeo, représentant du comté de l'Ile du Prince-Edouard, pour le reste de la session ; et que son indemnité parlementaire lui soit payée pour toute la session.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Cartwright,

*Résolu*, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à trois heures p.m., demain, et que les affaires du gouvernement aient priorité immédiatement après les affaires de routine ; et que après lundi prochain, la Chambre s'assemblera, le reste de la session, à 2 heures de l'après-midi, tous les jours, y compris le samedi.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

Et la motion étant proposée, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. McDonald (*Cap-Breton*) propose comme amendement, secondé par M. Campbell, que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ il soit *résolu*,

“ Que d'un rapport de la Chambre du 16 février 1877, daté le 1er mars 1877 ; et aussi, d'un rapport fait en obéissance à un ordre de la Chambre du 19 mars 1877, et daté le 20 mars 1877, pour copies de toutes soumissions et contrats, plans et autre correspondance se rattachant au contrat du havre d'Ingonish, Nouvelle-Ecosse, il appert :—